

M. DEUTSCH: Si ce projet apparaît sur la liste.

Le sénateur TURGEON: Un projet peut être abandonné?

M. DEUTSCH: Oui. On peut transférer de l'argent entre des projets apparaissant sur la liste, mais non en commencer un qui n'y figure pas.

Le sénateur REID: Puis-je demander s'il existe quelque organisme du gouvernement qui, bien que présentant d'année en année un chiffre de dépenses plus élevé, n'a cependant pas à faire face à un accroissement de responsabilités? Je songe en particulier au ministère des Affaires des anciens combattants où le travail pourrait bien aller en décroissant à mesure, mettons, que ceux de la première grande guerre disparaissent. En somme, je voudrais savoir si l'on exerce une certaine surveillance, quand un ministère demande d'année en année plus de personnel, afin de voir s'il existe un accroissement parallèle du travail.

M. DEUTSCH: L'examen de ces demandes par la Commission du service civil puis par le Conseil du Trésor a précisément pour fin d'éviter cette sorte de chose.

Le sénateur REID: Vous ne répondez pas à ma question. J'ai des doutes, voyez-vous.

M. DEUTSCH: Les ministères peuvent être d'avis qu'ils ont de nouveaux projets à exécuter et demander de nouveaux employés à cette fin.

Le sénateur REID: Et travailler dans la coulisse pour les obtenir.

Le sénateur HAIG: Telle est la nature humaine.

M. DEUTSCH: Ils chercheront évidemment à rassembler toutes les raisons plaidant en leur faveur et à les faire accepter par ceux qui ont à décider si on prendra de nouveaux employés. La chose est normale. Il appartient à la Commission du service civil, puis au Conseil du Trésor, d'examiner si le personnel qu'on demande est vraiment nécessaire pour l'exécution d'un travail approuvé par le gouvernement. Tel est le but de ce double examen.

Le sénateur BAIRD: Qu'est-ce que la Commission du service civil peut bien savoir des besoins existant dans des endroits éloignés, comme, mettons, Terre-Neuve?

M. DEUTSCH: Nous avons parmi nous ce matin un des représentants de la Commission du service civil qui voudrait peut-être répondre à ce genre de questions.

Le PRÉSIDENT: Oui, je crois que cette question devrait être posée à un membre de la Commission du service civil.

Le sénateur LAMBERT: Pour poursuivre ce que M. Deutsch disait en réponse au sénateur Reid, je souligne qu'à la Chambre des communes on soulève parfois sur les prévisions budgétaires des questions qui peuvent apporter une lumière nouvelle sur certains points. Arrive-t-il que le Conseil du Trésor, à la faveur de cette lumière nouvelle ou de ces renseignements, reconsidère à nouveau ce genre de questions?

M. DEUTSCH: Sans doute. Le Conseil du Trésor au moment où il examine les demandes des ministères se servira de tous les renseignements dont il peut disposer; or, évidemment, comme les ministres sont membres du Parlement et ont été témoins de ces discussions ils en feront usage le moment venu. Les débats de la Chambre jouent certainement un rôle dans leur esprit. Le personnel même du Conseil du Trésor suit avec une attention particulière les débats sur les prévisions budgétaires. Nous avons des fonctionnaires qui s'occupent spécialement de chaque ministère et ils s'intéressent particulièrement aux discussions de la Chambre des communes et du Sénat sur les prévisions budgétaires. Ils relèvent tout ce qui pourrait présenter quelque intérêt dans